

## ANNEXE 7 « MODALITES SPECIFIQUES DU GRD »

Identification : Annexe 7 du Contrat GRD-F

Version : V5.1

Nb. de pages : 5

### REFERENCES

Lorsque le Contrat fait référence au « Site internet du GRD » ou à « son Site internet » ou à « l'Adresse internet du GRD », il s'agit du site internet suivant : <https://rmelabresse.fr/>

Les Référentiels Clientèle, la Documentation Technique de Référence, les catalogues de prestations et informations relatives à la sécurité des installations intérieures sont disponibles à l'adresse internet suivante <https://rmelabresse.fr/>

Le Fournisseur, ou le Client, peut obtenir le cahier des charges de concessions en formulant sa demande par mail à [contact@rmelabresse.fr](mailto:contact@rmelabresse.fr) ou par courrier à l'adresse du GRD : RME – 18 rue du Hohneck - 88250 La Bresse

### REGLES D'ECHANGES ENTRE GRD ET FOURNISSEUR

- **Période transitoire (avant la mise en place d'une plateforme d'échanges)**

A la date de signature du présent contrat GRD-F entre le Fournisseur et le GRD si la plateforme d'échanges n'est pas encore en service les échanges entre le Fournisseur et le GRD se font exclusivement par courriel. Les demandes les plus courantes sont effectuées au moyen de formulaires pré établis par le GRD.

L'adresse de contact du GRD est [contact@rmelabresse.fr](mailto:contact@rmelabresse.fr)

Le GRD réalise les retours à l'adresse d'envoi du courriel.

Dans le cas où le GRD souhaite contacter le Fournisseur, les informations présentes dans l'annexe 9 du contrat GRD-F seront utilisées.

**Période durable (après la mise en place d'une plateforme d'échanges)**

Au-delà de la période transitoire, une fois la plateforme d'échanges mise en service, les échanges entre le GRD et le Fournisseur se feront via la plateforme d'échanges mise en place.

Les seuls échanges par courriel qui sont réalisés se font dans le cadre d'accusé de réception par le GRD de réclamations émises par le Fournisseur. L'envoi du courriel du GRD est doublé d'une réponse sur la plateforme d'échanges.

Dans le cas où le contrat GRD-F a été signé antérieurement à la mise en service de la plateforme d'échanges, le GRD averti trois mois au préalable le Fournisseur de la mise en service de celle-ci, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Un document décrivant les règles d'accès et d'utilisation de la plateforme d'échanges sera fourni au Fournisseur.

## LISTE DES PROCEDURES D'ECHANGES A DESTINATION DU FOURNISSEUR

• **Procédures destinées aux segments C2/C4**

Procédure	Segment de client	Fiche	
<b>Procédure de raccordement</b>			
Branchement provisoire pour chantier C2/C4	C2-C3-C4	510	*
Branchement forain, marché, manifestation publique	C2-C3-C4	520	*
Raccordement C2/C4	C2-C3-C4	530	*
<b>Procédures de gestion de contrat</b>			
Mise en service suite à raccordement C2/C4	C2-C3-C4	202	*
Mise en service sur site existant C2/C4	C2-C3-C4	207	*
Changement de Fournisseur	C2-C3-C4	210	*
Résiliation C2/C4	C2-C3-C4	212	*
Modification de puissance souscrite C2/C4	C2-C3-C4	303	*
Modification de formule tarifaire C2/C4	C2-C3-C4	302	*
Coupure pour impayé C2/C4	C2-C3-C4	230	*
Opposition au changement de fournisseur	C2-C3-C4	901	
Réclamation hors qualité fourniture	C2-C3-C4	903	
Réclamation qualité fourniture	C2-C3-C4	904	
<b>Procédures de relève</b>			
Relevé spécial C2/C4	C2-C3-C4	103	*
<b>Procédures de vérification d'appareils</b>			
Vérification des protections HTA C2/C4	C2-C3-C4	402	*
Séparation de réseaux C2/C4	C2-C3-C4	565	*

**Nota : \* Fiches disponibles dans l'ANNEXE Catalogue des prestations du contrat GRD-F.**

RME – 18 rue du Hohneck – 88250 La Bresse

Tél : 03 29 25 54 00 – Courriel : [contact@melabresse.fr](mailto:contact@melabresse.fr)

- **Procédures destinées au segment C5**

Procédure	Segment de client	Fiche	
<b>Procédure de raccordement</b>			
Branchement provisoire pour chantier C5	C5	510	*
Branchement forain, marché, manifestation publique	C5	520	*
Raccordement C5	C5	530	*
<b>Procédures de gestion de contrat</b>			
Mise en service suite à raccordement C5	C5	200	*
Mise en service sur site existant C5	C5	205	*
Changement de Fournisseur	C5	210	*
Résiliation C5	C5	211	*
Modification formule tarifaire ou de puissance d'acheminement C5	C5	301	*
Coupure pour impayé C5	C5	220	*
Opposition au changement de fournisseur	C5	901	
Réclamation hors qualité fourniture	C5	903	
Réclamation qualité fourniture	C5	904	
<b>Procédures de relève</b>			
Relevé spécial C5	C5	102	*
<b>Procédures de vérification d'appareils</b>			
Vérification du dispositif de comptage	C5	400	*

**Nota : \* Fiches disponibles dans l'ANNEXE Catalogue des prestations du contrat GRD-F.**

RME – 18 rue du Hohneck – 88250 La Bresse

Tél : 03 29 25 54 00 – Courriel : [contact@melabresse.fr](mailto:contact@melabresse.fr)

**LISTE DES FLUX ECHANGES AVEC LE FOURNISSEUR**

Nom Flux	Segment de client	Type de données d'échange	Fréquence de publication
<b>Données de Facturation</b>			
Facture d'acheminement des contrats GRD-F par PDL	C2-C3-C4	Facture	Mensuelle par PDL
Facture d'acheminement des contrats GRD-F par PDL	C5	Facture	Selon le cycle de facturation de chaque PDL
<b>Données de Relève contrôlées et estimées</b>			
Index (auto relevés, relevés ou établis sur base d'estimation) de début et de fin de consommation par PDL	C5	Index	Selon le cycle de facturation de chaque PDL
Données de comptage issues du relevé sont des flux d'index et de consommation	C2-C4	Index	Mensuelle par PDL
Courbe de charge M-1 de soutirage d'énergie active, pertes incluses, par PADT (points 10 min)	C2	Courbe de charge par PDL	Mensuelle par PDL 4 <sup>ème</sup> jour ouvré du mois M

RME – 18 rue du Hohneck – 88250 La Bresse

Tél : 03 29 25 54 00 – Courriel : [contact@rmelabresse.fr](mailto:contact@rmelabresse.fr)